

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement du lotissement " à l'orée des champs tranche 1 "

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Petit Réderching

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

NEU Armand, maire

RCS / SIRET

2 1 5 7 0 5 3 5 1 0 0 0 1 7

Forme juridique

Collectivité locale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	Terrain d'assiette de la première tranche égale à 3 ha 86 ares et 46 ca, surface de plancher maximum égale à 15 458 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La commune de Petit Réderching envisage l'aménagement de la tranche 1 du lotissement dénommé "à l'orée des champs".

L'emprise du projet se situe au Nord dans le prolongement de la partie urbanisée.

Le zonage au PLU est 1 AU pour la partie principale et A pour la partie dédiée au bassin de rétention.

Les travaux permettront d'équiper en réseaux, voirie et équipements collectifs un terrain de 3 ha 86 ares et 46 ca et de le diviser en 32 parcelles dont 2 seront dédiées aux logements collectifs et 4 aux maisons jumelées. La constructibilité représente une surface de plancher maximale de 15 458 m².

L'accès au projet s'effectue depuis la route départementale, dans le prolongement de la rue de Hoelling. La desserte intérieure du lotissement s'articule entre une voirie principale, dont le prolongement est envisagé dans le cadre de tranches futures, et une voirie secondaire aboutissant à une place de retournement et un espace partagé (aire de jeux). Des plantations en fond de parcelle agrémenteront le futur quartier et lui donneront une image très arborée.

Les secteurs réservés à l'habitat collectif ont été délibérément intégrés au secteur des lots individuels afin de favoriser la mixité.

Aucune démolition n'est prévue, à part un abri agricole abandonné.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de la commune est d'offrir des parcelles à bâtir aux personnes désireuses de construire ou faire construire une habitation individuelle ou un logement collectif. Il s'agit aussi de répondre à la demande qui se concentre à proximité de la D662, de la voie verte et de Rohrbach les Bitche qui connaît aujourd'hui un développement économique significatif. Proposer un site d'extension urbaine permettra aussi d'attirer une population jeune, de maintenir les équipements publics communaux (école...), les associations et de soutenir le tissu des activités économiques locales.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Un programme des travaux établi par le maître d'oeuvre précise les travaux envisagés. Il est joint en annexe. Les travaux prévoient l'aménagement d'un accès de type rond point au niveau de la route départementale. Ce giratoire permettra aussi de marquer l'entrée du village. Il fera l'objet de plantations adaptées et d'un traitement de voirie spécifique. Une voirie principale de 8 m d'emprise, avec chaussée de 4,5 m, trottoir de 1,5 m et bande verte de 2 m assurera la desserte primaire. La voie secondaire aura 6 m d'emprise et une chaussée de 4 m. Un cheminement piéton de 2 m de large dessert la partie centrale du lotissement. Le réseau d'assainissement sera de type séparatif. Une alimentation gaz de ville sera assuré par les services de GRDF. Les réseaux AEP, Electricité, Eclairage Public, Téléphone et Haut débit, télédistribution sont intégrés au projet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La cession des lots et la délivrance des permis de construire interviendront après réalisation de la viabilité primaire.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier de demande de permis d'aménager a été présenté par le maître d'ouvrage le 18 mai 2018. Le dossier a été complété les 13 août et 30 octobre 2018.

Un arrêté valant permis d'aménager a été signé le 16 novembre 2018 par le vice président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche, qui a délégation de signature en vertu de la convention passée entre les 2 collectivités le 21 août 2017.

Par courrier du 28 janvier 2019, les services du contrôle de légalité de la Préfecture ont informé la Communauté de communes que le permis d'aménager nécessitait une décision de l'autorité environnementale conformément à l'article L.122-1 du code de l'environnement et qu'à ce titre le dossier était incomplet.

La présente demande tend à régulariser le dossier de permis d'aménager présenté par la commune de Petit Réderching.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
La superficie de la tranche 1 du projet d'aménagement du lotissement "à l'orée des champs" représente 38 646 mètres carrés. Le projet est constitué de deux ensembles situés de part et d'autre de la D 110 i. Le secteur le plus étendu est destiné aux aménagements des parcelles à lotir, et l'autre permettra la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales et son débouché vers le milieu naturel (Ruisseau de la Bickenalbe).	mètres carrés

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Petit Réderching, au Nord du ban communal, à proximité de la rue de Hoelling.
Altitude 351 mètres

Coordonnées géographiques¹

Long. 07° 31' 09" 57 Lat. 49° 06' 05" 38

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 sur la commune, ni sur une commune limitrophe. Les sites les plus proches sont à Obergailbach (FRA100168) et à Lemberg (FRA100208) situés respectivement à 9 km et 8,5 km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en place de la viabilisation (réseaux secs et humides et voirie de surface) entraînera une exportation toute relative de matériaux naturels.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise est un espace agricole exploité.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une servitude liée à une canalisation de transport d'hydrocarbures (TRAPIL) impacte les terrains situés plus à l'est de l'emprise du projet de lotissement. Le périmètre de la tranche 1 est bien au delà de la bande des 1ers effets irréversibles à 250 m de part et d'autre de l'axe de la canalisation.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du lotissement est situé en zone d'aléa cavités. La commune de Petit Réderching située sur la Ligne Maginot est ponctuée de nombreux ouvrages défensifs tels que blockhaus, casemates et bunker). A noter que la carrière dessinée sur la carte d'aléa à proximité de l'emprise du projet n'a jamais existé : voir courrier en annexe. Le site est situé en zone d'aléa faible vis-à-vis du risque naturel de retrait-gonflement des argiles et en zone de sismicité 2 (niveau faible).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'urbanisation projeté d'un terrain agricole engendrera un développement de la commune et une augmentation de la population de Petit Réderching. Il s'agit de créer 32 parcelles et 31 places de stationnement extérieur. Cette évolution n'aura qu'un faible impact en terme de trafic sur le réseau viaire communal, d'autant que la voirie du lotissement est rattaché directement à la Départementale qui est loin de la saturation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'aménagement du lotissement intègre une partie éclairage public des voiries.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le chauffage des logements et les activités domestiques émettront des rejets dans l'air. Ces rejets devraient être restreints compte tenu des contraintes de la réglementation thermique applicable.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les logements individuels et collectifs produiront des eaux usées domestiques, prises en charge par la station de traitement collective, avant rejet vers le ruisseau du Bickenalbe.</p> <p>Le volume des eaux pluviales transite par un bassin de rétention avant de rejoindre le réseau naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les logements individuels et collectifs produiront des eaux usées domestiques, prises en charge par la station de traitement collective, avant rejet vers le ruisseau du Bickenalbe.</p> <p>Le volume des eaux pluviales transite par un bassin de rétention avant de rejoindre le réseau naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les logements produiront des déchets domestiques.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun patrimoine architectural sur site ou à proximité. Un diagnostic archéologique réalisé courant janvier 2019 s'est révélé négatif. L'environnement naturel est essentiellement agricole. L'aménagement du lotissement permettra de conserver la vue vers la vallée de la Bickenalbe qui constitue à cet endroit l'unique perspective paysagère.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains perdront leur usage agricole lorsque les aménagements de voirie et de lots seront lancés.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet d'aménagement du lotissement "à l'orée des champs" n'aura pas d'effets négatifs notables sur l'environnement ou la santé humaine.

Le retrait de l'usage actuel n'aura qu'un effet marginal sur l'activité agricole de exploitants. L'étendue des surfaces affectées à l'agriculture au niveau communal, après déduction des 38 646 m², demeure de première importance. L'exploitation agricole concernée n'est pas mise en danger par le retrait des parcelles à aménager.

Quant aux degrés des impacts environnementaux liés aux activités domestiques (consommation d'eau potable, eaux usées, émissions de gaz et de CO₂, ordures ménagères, circulation et trafic), ils restent très modérés, en tout cas du même ordre que toute extension urbaine.

L'emprise du projet est à bonne distance de la SUP liée au transport d'hydrocarbures.

Quant à la zone d'aléa cavités, il importe de considérer uniquement les ouvrages défensifs de la ligne Maginot, qui ne peuvent impacter de quelque manière le projet communal.

A noter que le projet prévoit de compléter les plantations d'arbustes et arbres autour du bassin de rétention des eaux pluviales, et qu'une haie champêtre agrémente la limite Nord du projet et assurera une transition harmonieuse avec l'espace agricole.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La description du projet d'aménagement communal, sa situation dans le prolongement direct des parties déjà urbanisées, l'absence d'enjeux architectural, archéologique, naturels, économique et transfrontalier, ou de contraintes de type risques et nuisances plaide sans ambiguïté pour une dispense d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- arrêté accordant le permis d'aménager - avis des principaux services consultés - lettre d'observation du préfet - plan de situation - plan de l'état actuel - 2 vues aériennes du site - notice de présentation - plan d'aménagement - programme de travaux - extraits OAP du PLU applicable - lettre du maire sollicitant le retrait de la carrière de la carte d'aléas cavités

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Petit Réderching

le 15 février 2019

Signature

U. R. C.
A. NEU



